

Rapport annuel 2023



Sommaire

| | |
|--|----|
| Rétrospective sur la législature 2020 - 2023 | 2 |
| Domaines d'action et activités de la CFR en 2023 | 5 |
| 1. Prévention et sensibilisation | 5 |
| 2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale | 8 |
| 3. Interventions parlementaires et objets politiques | 12 |
| 4. Communications et informations | 15 |
| Affaires internes de la commission | 19 |

Rétrospective sur la législature 2020 - 2023

2023 a été une année importante pour la CFR, car elle a marqué la fin de la législature 2020-2023 et la dernière année de mandat de la présidente de la commission, Martine Brunshawig Graf. Au nom de toute la commission et du secrétariat de la CFR, je tiens à dire un immense merci à Martine Brunshawig Graf pour les douze années qu'elle a consacrées à la lutte contre le racisme et à la promotion d'une Suisse plus juste et plus respectueuse. Elle l'a fait avec clairvoyance et conviction, en montrant un formidable engagement.

Un grand merci également aux membres de la commission qui ont quitté leur fonction fin 2023, en particulier à notre vice-présidente, Maya Hertig. Elle a enrichi notre travail par ses analyses réfléchies et fondées et a apporté un soutien constant au secrétariat. Merci également à Wolfgang Bürgstein, Fredy Fässler, Ruedi Horber, Rifa'at Lenzin, Venanz Nobel, Nenad Stojanović et Celeste Ugochukwu, qui ont tous fourni une contribution précieuse au cours de leur mandat.

J'aimerais saisir l'occasion de cette fin de législature pour passer en revue les quatre dernières années en me focalisant sur la mise en œuvre des priorités qui avaient été fixées. Plusieurs faits ont marqué cette législature : les manifestations *Black Lives Matter*, qui ont tout à coup fait prendre conscience de la question du racisme, les théories du complot et les discours racistes et antisémites suscités par la pandémie et, à la fin de l'année dernière, le conflit au Proche-Orient qui a déclenché une forte hausse de l'antisémitisme et du racisme antimusulman en Suisse, mais aussi une puissante polarisation des discours, y compris au sein des milieux antiracistes. Les mois et probablement les années à venir, nous serons tous appelés à mener un dialogue constructif, sans discrimination ni violence, et à faire preuve d'empathie afin de faire en sorte que les positions et les attitudes polarisantes ne conduisent pas à diviser la société.

Racisme dans les institutions de formation

Les rapports du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme montrent depuis des années que le domaine de l'éducation est particulièrement touché par le racisme. La CFR est elle aussi régulièrement contactée par des personnes qui déplorent que l'école ne transmette pas comme il convient des connaissances sur le racisme, les minorités et la discrimination. Il en va aussi bien d'incidents concrets que de structures complices du racisme institutionnel et qui rendent difficile la confrontation avec celui-ci. Pour aborder cette problématique et être en mesure de formuler des recommandations, la CFR a publié en 2023 une étude qui donne un aperçu de la manière dont le matériel pédagogique suisse

actuel présente tant le racisme que les narratifs structurant la représentation du racisme et les illustrations mettant en scène la diversité de la société. L'étude permet de constater une sensibilité croissante à l'égard de cette problématique et de la « Suisse coloniale ». Elle montre en outre que, si certains modules pédagogiques reflètent la société suisse diversifiée issue de la migration, les manuels scolaires offrent encore trop peu d'approches favorisant une réflexion critique sur le racisme actuel. C'est donc logiquement que, dans ses recommandations, la CFR préconise l'inscription du racisme dans les plans d'études comme une étape importante vers un traitement approprié de ce thème dans les classes. L'importance de cette étude ne tient toutefois pas seulement à ses constats. Elle devrait également servir de base au dialogue avec les différents acteurs de l'éducation dans les années à venir.

Colloque « Les jeunes face au racisme »

Le point culminant de la législature a certainement été le colloque « Les jeunes face au racisme ». La commission avait à cœur d'accorder une attention particulière à la situation des jeunes pendant ces quatre années. Le colloque s'est donc concentré sur la question de savoir dans quels domaines les jeunes subissent le racisme et en quoi les institutions peuvent assumer une responsabilité dans la prévention de ce phénomène. Dans son discours d'ouverture, le président de la Confédération Alain Berset a lancé un signal important en abordant la problématique du racisme structurel. Les jeunes en Suisse ne sont pas seulement confrontés à un racisme manifeste, a-t-il affirmé. Ils sont aussi en butte, quotidiennement, à des structures et des pratiques racistes et discriminatoires, que ce soit dans le domaine de la formation ou dans leur recherche d'une place d'apprentissage.

Discours de haine en ligne

La question de savoir ce qui peut être fait contre les discours de haine racistes sur Internet préoccupe la CFR depuis de nombreuses années. La commission a appelé à plusieurs reprises les médias sociaux à assumer leur responsabilité en luttant plus systématiquement contre les contenus racistes et souligné l'insuffisance des bases légales pour réglementer l'activité des intermédiaires.

Les discours de haine en ligne sont loin d'avoir diminué et il serait illusoire de penser que la CFR puisse à elle seule améliorer la situation. Néanmoins, au cours de la législature 2020-2023, la commission a essayé de contribuer un tant soit peu à une meilleure gestion des incidents de ce type. Dans le cadre du Réseau déjà cité, son secrétariat a participé à l'organisation de plusieurs formations sur ce thème et commandé un rapport sur la gestion des discours de haine raciste à l'intention des centres de conseil.

La commission a également lancé, en 2021, la plateforme de signalement *report online racism* afin que les personnes qui rencontrent des propos haineux sur Internet puissent les signaler facilement. En cas d'infraction manifeste à l'art. 261^{bis} CP, le secrétariat de la CFR porte plainte. Vous trouverez dans ce rapport annuel un bilan des cas signalés.

Racisme dans les médias

En 2020, la CFR a mandaté l'Académie du journalisme et des médias de l'Université de Neuchâtel pour réaliser une recherche en vue de mieux comprendre comment un système de production médiatique, dans son ensemble, peut donner lieu à des productions aux effets potentiellement discriminatoires. La CFR s'est appuyée sur les acquis de cette étude pour poursuivre le dialogue avec les médias à ce sujet. Elle met l'accent depuis lors sur la formation initiale et le perfectionnement professionnel, ainsi que sur la responsabilité des médias dans la formation de l'opinion et le fonctionnement d'une société démocratique.

Protection contre la discrimination dans le droit civil

Depuis 29 ans, la CFR attire l'attention sur le fait que la protection contre la discrimination en droit civil n'est pas suffisante dans notre pays. En 2010, elle a publié le rapport « Le droit contre la discrimination raciale », dans lequel elle formulait des recommandations concrètes. Depuis lors, rien n'a changé ou presque. Ce qui justifiait que la commission fasse de la protection juridique contre la discrimination un axe principal de son travail. La législature 2020-2023 avait pour objectif de jeter les bases permettant de relancer cette discussion. À cet effet, la CFR a tout d'abord fait réaliser une analyse de droit comparé qui jette un regard sur le droit contre les discriminations dans les autres pays européens. Puis elle a chargé Kurt Pärli de présenter les lacunes de la protection contre les discriminations en droit civil en Suisse, exemples à l'appui, et de formuler des propositions d'amélioration. Elle en publiera très prochainement les résultats.

Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR

Domaines d'action et activités de la CFR en 2023

1. Prévention et sensibilisation

Discussions d'experts dans le cadre des séances de commission de la CFR

En 2023, la CFR a organisé des séances plénières au cours desquelles elle a eu l'opportunité de dialoguer avec des experts sur divers sujets en relation avec sa mission.

En avril, la commission a eu le plaisir d'accueillir les chercheurs Simon Affolter et Vera Sperisen, de la Haute école pédagogique du Nord-Ouest de la Suisse, venus présenter le rapport final de leur étude. Commandée par la CFR, celle-ci analyse de manière critique la façon dont les manuels scolaires traitent le thème du racisme et reflètent la diversité de la population vivant en Suisse. Les discussions qui ont suivi ont fait émerger les recommandations de la CFR, publiées peu après en même temps que le rapport.

Toujours en avril, la commission a rencontré Christian Mathis, professeur de didactique de l'histoire, et Willi Wottreng, historien et journaliste indépendant, pour discuter d'un nouveau support pédagogique intitulé « Rien sur nous sans nous : Yéniches – Manouches/Sintés – Roms. Des minorités trop méconnues en Suisse ». Ce matériel, disponible depuis le printemps 2023, offre une approche critique du racisme dès la 5^e année du niveau primaire. Il met l'accent sur la vie des membres de ces trois minorités et encourage les élèves à reconnaître les stéréotypes et les discriminations ethniques pour mieux les déjouer.

En mai, Marion Aeberli, de l'Office fédéral de la statistique (OFS), a présenté les résultats de l'enquête 2022 « Vivre ensemble en Suisse » (VeS). Cette enquête, qui recueille les opinions de la population, permet d'évaluer l'état de la cohabitation des différents groupes vivant en Suisse et de suivre les évolutions de la société en matière de racisme, de xénophobie et de discrimination. La discussion a porté sur une évaluation globale des quatre enquêtes déjà réalisées, mettant en lumière des tendances telles que la persistance d'attitudes positives envers les groupes minoritaires et une meilleure reconnaissance du racisme comme problème de société. À noter toutefois que le nombre de personnes déclarant avoir été victimes de discrimination est à la hausse.

En mai également, Kurt Pärli, professeur de droit privé social à Bâle, a présenté les premiers résultats de son étude sur les lacunes dans la protection civile contre la discrimination. Commandée par la CFR, cette étude met l'accent sur la discrimination raciale dans le droit du travail et le droit du bail, identifie des lacunes juridiques et propose des améliorations.

La commission a également eu le plaisir d'accueillir Amina Benkais Benbrahim, déléguée à l'intégration et cheffe du Bureau cantonal vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), ainsi que Bashkim Iseni, délégué à l'intégration de la Ville de Lausanne et chef du Bureau lausannois de l'Intégration (BLI). Leur présentation et les discussions qui ont suivi ont permis aux membres de la commission de mieux comprendre le travail et les défis des bureaux d'intégration aux niveaux cantonal et communal.

Colloque de la CFR

Le 26 juin 2023, plus de 270 personnes ont participé à Berne au colloque « Les jeunes et le racisme ». Experts, praticiens et membres de la société civile ont pu débattre des perceptions et des expériences des jeunes concernant le racisme et examiner la responsabilité des institutions dans la prévention et la lutte contre ce fléau. Les discussions ont mis en lumière les manifestations du racisme dans les milieux scolaires, les activités sportives et de loisirs ainsi que dans l'espace numérique, à travers des études et des observations approfondies.

Le programme du matin a donné lieu à trois interventions principales : Elke-Nicole Kappus, de la HEP de Lucerne, a souligné la nécessité de développer une formation et une éducation plus à même d'identifier et de combattre activement la discrimination raciale dans les écoles et la formation. Jérôme Berthoud, de l'Observatoire du sport populaire, a appelé à une meilleure compréhension du racisme dans le sport en Suisse, cartographie à l'appui, insistant sur l'importance de promouvoir le vivre-ensemble pour prévenir et combattre ce phénomène. Stéphane Koch, spécialiste des questions numériques, a mis en évidence l'importance de l'éducation à la citoyenneté numérique et souligné que l'espace numérique joue un rôle crucial dans le bien-être et le développement des élèves.

Le programme de l'après-midi prévoyait six sessions visant à approfondir la perception du racisme chez les jeunes et la responsabilité des institutions. Les participants se sont penchés sur des lacunes identifiées dans le matériel pédagogique suisse, l'inclusion dans le scoutisme et dans le domaine sportif, et la pertinence de l'éducation à la citoyenneté numérique pour combattre le discours de haine en ligne. Ils ont pu entendre le point de vue et l'expérience de jeunes face au racisme en Suisse et découvrir que les processus de stigmatisation raciale vécus par ces derniers sont étroitement liés à l'appartenance sociale et à l'orientation scolaire. La table ronde finale a mis en avant des initiatives de prévention chez les jeunes.

En tant qu'organisatrice, la CFR a reconnu la nécessité d'une plus grande diversité parmi les intervenants pour mieux refléter la société ; les résultats du questionnaire de satisfaction ont néanmoins témoigné de l'appréciation générale du colloque, avec 80 % d'évaluations positives. Les actes du colloque, publiés en fin d'année, rassemblent les exposés des intervenants. Les lecteurs sont invités à utiliser les suggestions et les conclusions du rapport comme levier pour promouvoir le changement autour d'eux et dans leurs groupes.

Lien : [CFR : Colloques \(admin.ch\)](#)

Valorisation de l'étude menée par l'AJM sur les couvertures médiatiques potentiellement discriminantes en Suisse

L'Académie de journalisme et des médias (AJM) de l'Université de Neuchâtel a mené, durant la législature 2020-2023, deux mandats pour la CFR sur le sujet des couvertures de presse potentiellement discriminantes. Le premier rapport, publié en 2020, examinait les productions journalistiques et la discrimination dans les médias suisses, tandis que le second, publié en 2022, explorait le parcours de production d'un sujet journalistique potentiellement discriminant en mettant en évidence les éléments systémiques des écosystèmes médiatiques. Suite à ces études, l'AJM a valorisé les résultats dans le cadre d'un mandat réalisé en 2023, en collaboration avec l'Université de la Suisse italienne (USI) et l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Les actions entreprises ont inclus des échanges avec les journalistes concernés par le deuxième rapport, des discussions en rédaction impliquant les partenaires de la ZHAW et de l'USI, une présentation du rapport au plénum du Conseil suisse de la presse – en présence de la présidente de la CFR – et la transmission des résultats dans les écoles de journalisme en Suisse. D'autres actions réalisées durant l'année sous revue ont complété ce travail de valorisation, notamment la publication d'articles de vulgarisation, des interventions lors de colloques et des interviews dans les médias.

Lien : [CFR : Étude qualitative du parcours de production d'un sujet journalistique potentiellement discriminant \(admin.ch\)](#)

Autres échanges avec le public et les partenaires

La CFR s'engage activement dans la sensibilisation et la prévention du racisme en participant à divers événements publics et semi-publics. En 2023, le secrétariat et la présidence ont pris part à une quinzaine d'activités variées, notamment sous la forme d'interventions en Suisse romande lors de la Semaine contre le racisme à Neuchâtel, à Lausanne et en Valais. La CFR a également participé à des ateliers, des tables rondes et

des réunions thématiques, dont un atelier sur le racisme structurel organisé par la Direction de la justice de Zurich, une table ronde à l'occasion du 80e anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie à Lausanne et la 118e Assemblée des délégués de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Elle a mené des actions de sensibilisation se fondant sur les résultats de l'étude qu'elle a publiée sur le racisme et la représentation de la diversité sociale dans les manuels scolaires, en particulier lors de conférences du corps enseignant à différents endroits et auprès de réseaux de responsables cantonaux pour les moyens d'enseignement.

À l'international, la CFR a participé, en novembre, à la rencontre annuelle des points de contact nationaux sur les crimes de haine organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (*Office for Democratic Institutions and Human Rights*, ODIHR). En marge de la présentation du rapport 2023 sur les crimes de haine, cette rencontre a aussi été l'occasion, pour les points de contact nationaux, d'échanger sur leurs expériences ainsi que sur les difficultés et les bonnes pratiques en lien avec le recensement des crimes de haine.

2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale

Racisme et représentation de la diversité sociale dans les manuels scolaires

La CFR a publié en juin 2023 une étude portant sur l'approche du racisme et de la diversité sociale dans les manuels scolaires suisses. Cette analyse, réalisée par Vera Sperisen et Simon Affolter de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, a révélé des tendances significatives : si les manuels attestent une sensibilité croissante aux termes racistes et introduisent ponctuellement la thématique de la Suisse coloniale, cette sensibilisation reste toutefois limitée et la représentation de la diversité sociale, souvent superficielle, les personnes blanches s'imposant comme la norme dans les illustrations représentant la société. Les manuels ne parviennent pas à fournir une définition exhaustive du racisme, traitant souvent ce dernier de manière historique ou interpersonnelle, sans aborder sa dimension structurelle.

En parallèle, une enquête menée auprès des enseignants révèle un décalage entre la reconnaissance du racisme comme mandat éducatif officiel et l'insuffisance des ressources et des compétences fournies pour aborder ce sujet en classe. Ainsi, la CFR recommande d'intégrer la thématique du racisme dans les plans d'études, de renforcer la formation des enseignants et d'établir des critères clairs pour évaluer la pertinence et la représentativité des manuels scolaires en matière de diversité sociale. Ces actions sont indispensables au

système éducatif suisse pour qu'il puisse favoriser une éducation critique à l'égard du racisme et promouvoir une société inclusive et égalitaire.

Lien : [CFR : Racisme et représentation de la diversité sociale dans les manuels scolaires \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/document/DOI_72327)

La protection contre la discrimination raciale en droit privé

La CFR plaide depuis longtemps pour un renforcement des dispositions civiles contre la discrimination raciale en Suisse. Cet appel découle notamment de l'étude « Accès à la justice dans les cas de discrimination » réalisée par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) en 2015, qui a souligné l'insuffisance de la protection contre la discrimination en droit civil. Malheureusement, une grande part des recommandations émises par le CSDH a été rejetée par le Conseil fédéral, suscitant des critiques de la part du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

La CFR s'est donné pour mission de relancer le débat sur les lacunes de la protection contre la discrimination en droit civil. En 2020, elle a commandé à l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) une analyse de la protection civile contre la discrimination qui compare plusieurs pays européens. Cette étude a constitué une première étape en identifiant les différentes approches adoptées à l'échelle européenne.

Dans un deuxième temps, la CFR s'est attachée à examiner plus en détail les faiblesses spécifiques de la protection civile contre la discrimination en Suisse. À cet effet, elle a confié à Kurt Pärli, professeur de droit privé social à l'Université de Bâle, la tâche de mettre en lumière ces faiblesses à travers des exemples concrets tirés de la jurisprudence et de cas pratiques. Le rapport contient également des recommandations concrètes pour améliorer la protection contre la discrimination raciale.

Ces deux rapports fourniront à la CFR les bases nécessaires pour lancer des actions de sensibilisation et formuler des recommandations. La publication des rapports est prévue pour 2024.

Analyse des décisions de justice concernant la discrimination raciale

Depuis 1995, la CFR recense et publie toutes les décisions de justice suisses et internationales ayant trait à la discrimination raciale. À ce jour, elle a déjà recensé près de 1220 cas et jugements. Le recueil publié sur le site Internet de la CFR permet au public et

aux spécialistes de se faire une idée de l'état de la jurisprudence concernant la discrimination raciale au sens de l'art. 261^{bis} CP et de la jurisprudence internationale dans le même domaine. Il permet également de chercher et de consulter des décisions et des cas particuliers.

La CFR a récemment obtenu les jugements concernant l'année 2022. Parmi les 122 jugements rendus concernant l'art. 261^{bis} CP (à l'exclusion de 8 décisions relatives à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle), 48 cas ont abouti à une condamnation ou à une ordonnance pénale, dont 34 touchaient des personnes noires. Les infractions ont été commises principalement dans des lieux publics (rues, gares, transports publics, etc.) et sur les réseaux sociaux.

En 2022, le nombre de jugements reçus a presque doublé par rapport aux années précédentes, du fait que la CFR les a activement demandés aux ministères publics et aux tribunaux. Dans les faits, le nombre de condamnations n'a que légèrement augmenté (48 en 2022 contre 38 en 2021). Pour 2022, la CFR a notamment reçu plus d'ordonnances de non-entrée en matière (47) et d'ordonnances de non-lieu (25) que les années précédentes. En effet, comme les autorités cantonales de poursuite pénale ne doivent communiquer à l'Office fédéral de la police (fedpol) – et auparavant au Service de renseignement – que les jugements, les ordonnances pénales et les ordonnances de non-lieu, ce sont principalement de nombreuses ordonnances de non-entrée en matière qui ont échappé à la CFR les années précédentes.

En 2023, fedpol a transmis à la CFR 63 décisions de justice concernant l'art. 261^{bis} CP (à l'exclusion de 7 décisions relatives à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle), dont 36 ont abouti à une condamnation ou à une ordonnance pénale. Dans 18 cas, les victimes étaient noires. Les infractions ont également été commises principalement dans des lieux publics.

Notons que ces indications constituent un instantané de l'année sous revue, puisque la CFR reçoit en continu des décisions et que celles-ci concernent parfois des incidents ayant eu lieu des années auparavant.

Lien : [CFR : Recueil de cas juridiques \(admin.ch\)](#)

Analyse du travail de conseil

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, coordonné par humanrights.ch et la CFR, a publié son seizième rapport d'analyse suprarégionale des cas de discrimination raciale recensés en Suisse par ces centres de conseil en 2023.

Le rapport souligne une prévalence généralisée du phénomène, tant dans les interactions individuelles que dans les structures institutionnelles. Le nombre de cas signalés est en augmentation, passant de 708 en 2022 à 876 en 2023 (+ 168). Cette hausse témoigne d'une plus grande volonté de dénoncer les actes racistes, mais traduit aussi l'impact des événements sociopolitiques tels que la guerre au Proche-Orient, qui exacerbent les dynamiques racistes et antisémites dans notre pays.

La plupart des incidents se sont produits dans les domaines de l'éducation, du travail et de l'espace public. Ils relevaient le plus souvent de la xénophobie, du racisme anti-Noirs, de l'hostilité envers les personnes originaires du monde arabe et du racisme antimusulman. Cela montre qu'il est urgent d'apporter des changements structurels et institutionnels dans les domaines de l'éducation, de la politique, de l'emploi et du logement.

Les centres de conseil jouent un rôle crucial en offrant un soutien aux victimes et aux témoins, en développant des stratégies d'action et en sensibilisant les autorités et le public. Cependant, le rapport relève que les cas signalés ne représentent qu'une fraction des incidents réels et qu'il faudrait mener des recherches approfondies dans divers domaines tels que la santé, l'éducation, l'administration et la police pour obtenir une image plus complète de l'ampleur du problème. Enfin, le rapport souligne l'importance de prendre davantage en compte la perspective des victimes pour comprendre les dimensions structurelles et institutionnelles du racisme.

Lien : [CFR : Monitorage national \(admin.ch\)](#)

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet

Depuis 2021, la CFR supervise la plateforme de signalement www.reportonlinracism.ch, destinée à signaler les discours de haine racistes en ligne.

En 2023, 191 contenus racistes ont été signalés ; le nombre de ceux visant les personnes noires (56) et de ceux véhiculant des propos antisémites (51) était en hausse (respectivement 38 et 23 en 2022). Les signalements de racisme antimusulman ont également augmenté (27 contre 16 en 2022), tandis que les commentaires xénophobes

généraux ou visant les personnes réfugiées ont légèrement diminué (52 cas au total contre 60 en 2022). Ces variations illustrent la réactivité du discours de haine aux événements sociaux et politiques.

Les signalements ont concerné principalement des colonnes de commentaires dans les médias en ligne (46), suivies de propos sur Facebook et Twitter/X (44 chacun). Les signalements sur Instagram (21) et TikTok (8) ont également augmenté en 2023.

Environ un tiers des signalements (67) relevaient du droit pénal suisse, et 14 d'entre eux ont été transmis aux autorités compétentes. Les autres contenus signalés échappaient à la juridiction des tribunaux suisses, provenaient de comptes entre-temps supprimés ou constituaient des délits punissables uniquement sur plainte et non d'office.

Par discours de haine raciste sur Internet, la CFR entend des contenus publiés en ligne – notamment des textes, des images ou des enregistrements audio – qui dénigrent une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale ou religieuse, de leur couleur de peau ou de leur origine ethnique ou nationale, qui incitent à la haine envers ces personnes ou qui cautionnent, encouragent ou justifient de telles attitudes.

Les contenus signalés sont enregistrés et analysés. La CFR les évalue au regard du droit pénal, assiste les personnes lésées à dénoncer les délits, les conseille ou les oriente vers d'autres services spécialisés.

Lien : [Plateforme de signalement des discours de haine racistes \(reportonlin Racism.ch\)](https://reportonlin Racism.ch)

3. Interventions parlementaires et objets politiques

Au cours de l'année 2023, le Parlement a traité de multiples objets (initiatives parlementaires, motions, postulats, interpellations) en relation directe ou indirecte avec la thématique du racisme. Le site Internet de la CFR les recense de façon régulière.

Aperçu des événements et des interventions politiques marquants en 2023 :

[22.065 Objet du Conseil fédéral](#) | Loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage

En Suisse, il sera désormais interdit de dissimuler son visage en public, suite à l'acceptation par le Parlement du projet de loi mettant en œuvre l'initiative anti-burqa au niveau fédéral.

Après son approbation par le Conseil des États, le Conseil national a également donné son aval le 20 septembre, par un vote de 151 voix contre 29. L'initiative controversée, baptisée « anti-burqa » et émanant du comité d'Egerkingen, avait été approuvée par 51 % des votants lors du référendum de mars 2021.

En 2017, la CFR avait clairement exprimé, dans une [prise de position](#), son opposition à cette initiative, arguant que la présence de symboles religieux dans l'espace public et la tolérance à leur égard étaient essentielles au respect des droits fondamentaux, primant toujours sur la tentation de légiférer en réaction à des cas spécifiques. Dans le cadre de son mandat, la CFR avait participé à la [consultation](#) des offices de la Confédération sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire et avait exprimé sa position à la fois sur l'initiative et sur le contre-projet. La commission s'était également exprimée par la voie d'un [communiqué de presse](#).

[22.466 Initiative](#) | **Pour lutter contre la discrimination pour l'accès au logement**

Le Conseil national a refusé de donner suite à l'initiative parlementaire du conseiller national Christian Dandrès, destinée à lutter contre la discrimination sur le marché locatif. À la suite de constats de terrain et du travail du groupe d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine, le texte demandait des statistiques élaborées par l'Office fédéral de la statistique et relatives au logement permettant d'apprécier l'existence, la nature et l'ampleur de discriminations ethniques ; le texte demandait aussi la mise en place d'une procédure pilote, dans une ou plusieurs régions ou cantons, basée sur des candidatures anonymes via une plateforme en ligne était également demandée.

[23.4133 Interpellation](#) | **La protection légale contre la discrimination est-elle suffisante quand il est question de discrimination algorithmique ?**

L'interpellation demandait au Conseil fédéral si le cadre juridique existant donne des moyens suffisants pour lutter contre la discrimination liée aux systèmes algorithmiques. Le Conseil fédéral a indiqué, dans un avis de novembre 2023, qu'il avait déjà prévu de procéder d'ici fin 2024 à une analyse qui s'attachera à examiner dans quelle mesure les dispositions légales existantes offrent une protection suffisante contre les discriminations, compte tenu des risques particuliers des systèmes algorithmiques.

[21.513](#) ; [21.514](#) ; [21.515](#) ; [21.516](#) ; [21.522](#) ; [21.527](#) Initiatives | **Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe**

Les incitations à la haine ou la discrimination de personnes en raison de leur sexe doivent être punissables. Le Conseil national a soutenu en décembre 2023, par 123 voix contre 65,

six initiatives parlementaires de même teneur visant à compléter le Code pénal, comme le Parlement l'a fait pour l'homophobie.

Les textes ont été déposés par Min Li Marti (PS/ZH), Jacqueline de Quattro (PLR/VD), Sibel Arslan (Vert-e-s/BS), Kathrin Bertschy (PVL/BE) ainsi que les anciennes conseillères nationales Marianne Binder-Keller (Centre/AG) et Liliane Studer (PEV/AG). La haine et la violence envers les femmes sont malheureusement très répandues, constatent ces six politiciennes. Lors des débats sur l'extension de l'art. 261^{bis} du Code pénal à l'orientation sexuelle, le Parlement avait renoncé à pénaliser la discrimination et l'incitation à la haine liée au sexe de la personne.

Objets déposés

Deux motions parlementaires déposées au cours de l'année 2023 font l'objet d'une attention particulière de la part de la CFR :

[23.4335](#) **Pour une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme** (motion déposée par la Commission des institutions politiques du Conseil national)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons, une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme. Ceux-ci doivent engager la Confédération, les cantons et les communes selon leurs tâches et responsabilités respectives. Le Service de lutte contre le racisme doit pour cela être doté de ressources suffisantes afin d'être renforcé. Il s'agit aussi d'examiner l'opportunité d'instituer la fonction de délégué ou déléguée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

[23.4318](#) **Interdiction de l'utilisation publique de symboles racistes, faisant l'apologie de la violence et extrémistes, comme les symboles nazis** (motion déposée par la Commission des affaires juridiques CAJ du Conseil des États)

L'utilisation en public de symboles racistes, faisant l'apologie de la violence et extrémistes devrait être interdite. Le Conseil des États a tacitement soutenu en décembre 2023 une motion de sa commission en ce sens, le Conseil national en avril 2024.

Le texte prévoit de punir l'utilisation, le port et la diffusion publique des objets de propagande et des symboles racistes, faisant l'apologie de la violence ou extrémistes. Il englobe en particulier les gestes, les paroles, les formes de salut et les drapeaux. Il ne se limite pas seulement aux symboles associés au national-socialisme.

En octobre 2023, la Commission des affaires juridiques (CAJ) s'est penchée sur cette question dans le cadre de deux initiatives parlementaires ([21.524 Initiative](#) | **Interdiction d'utiliser en public des symboles extrémistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence** ; [23.400 Initiative](#) | **Interdiction par une loi spéciale de l'utilisation en public de symboles nazis**) et d'une motion ([21.4354 Motion](#) | **Condamnation ferme du Troisième Reich. Interdire sans exception les symboles nazis dans l'espace public**). Selon elle, l'interdiction ne doit pas être limitée aux symboles associés au national-socialisme, mais elle doit également s'appliquer à d'autres symboles racistes, extrémistes et faisant l'apologie de la violence.

La proscription des symboles nazis, plus facilement identifiables que d'autres symboles extrémistes, pourra être rapidement mise en œuvre ; un rapport demandé par une motion de la CAJ devrait permettre de concrétiser l'interdiction d'autres symboles racistes et extrémistes dans un second temps.

Lien : [CFR : Agenda politique du racisme \(admin.ch\)](#)

4. Communications

Dossier thématique consacré au racisme antimusulman

En 2023, la CFR a publié un dossier thématique sur le racisme antimusulman qui explore en profondeur les nuances et les particularités du racisme à l'égard des musulmans, mettant en lumière ses manifestations contemporaines telles que les préjugés et les discours haineux sur les médias sociaux, ainsi que leurs implications.

En Suisse, où résident environ 450 000 musulmans, le racisme et la discrimination contre ce groupe de population demeurent une préoccupation majeure. Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique en 2020, 12 % de la population suisse exprime des sentiments négatifs envers les musulmans, tandis que 20 % adhèrent à des stéréotypes défavorables. La discrimination se manifeste dans divers aspects de la vie quotidienne, allant des remarques dégradantes à la violence physique, en passant par une couverture médiatique biaisée, des initiatives discriminatoires et des discours de haine en ligne. Les femmes musulmanes qui portent le voile sont particulièrement exposées à la violence. Ce dossier thématique, qui présente également les principales conclusions de la CFR sur cette question, fournit un outil précieux pour une meilleure compréhension du racisme et de la discrimination envers les musulmans.

Lien : [CFR : Dossiers thématiques – Racisme antimusulman \(admin.ch\)](#)

Revue annuelle Tangram

La CFR a publié en automne 2023 le numéro 47 de sa revue Tangram, consacré aux héritages du colonialisme en Suisse.

Bien que la Suisse n'ait jamais eu de colonies, elle a joué un rôle significatif dans les entreprises coloniales à travers ses implications commerciales, idéologiques, intellectuelles et religieuses. En contribuant à ces dynamiques, la Suisse a implicitement validé un système de domination qui a durablement influencé les perceptions du racisme et la perpétuation des inégalités. Ainsi, pour comprendre pleinement les manifestations actuelles de la discrimination raciale en Suisse, il est impératif d'explorer son héritage colonial. C'est pourquoi la rédaction de Tangram a mis en avant les dernières recherches sur ce sujet.

Le numéro adopte une approche diversifiée en intégrant les perspectives variées de plusieurs auteurs, offrant ainsi un examen global de cette problématique complexe. Il met en évidence des réflexions et des recherches pertinentes tout en identifiant les lacunes dans la recherche scientifique et pédagogique et dans la compréhension de l'histoire par le grand public. De plus, il souligne la responsabilité de la Suisse en tant qu'État ayant bénéficié du colonialisme comme le relèvent plusieurs articles.

Le but de cette publication n'est pas de blâmer qui que ce soit, mais de promouvoir la compréhension et la connaissance. Si les analyses et recherches sont en cours, elles appellent cependant un travail continu en matière d'éducation et de sensibilisation.

Lien : [CFR : Tangram 47 \(admin.ch\)](https://www.cfr.admin.ch/fr/content/medien/141117/index.html)

Communiqués de presse de la CFR en 2023

Tangram 47 : Héritages du colonialisme en Suisse : éclairage | 24.10.2023

La CFR publie un nouveau numéro de sa revue Tangram. Celui-ci aborde une question sensible, mais importante pour la compréhension de certains aspects liés au racisme et à la discrimination raciale en Suisse aujourd'hui : les héritages du colonialisme dans notre pays.

Les jeunes face au racisme : état des lieux et pistes de prévention | 26.06.2023

À l'occasion d'un colloque organisé par la CFR, plus de 270 personnes se sont réunies à Berne lundi 26 juin 2023 pour aborder le thème des jeunes face au racisme. Au travers de

diverses études et observations de terrain, les intervenants ont porté un regard critique sur le racisme en milieu scolaire, dans le sport/les loisirs et dans l'espace numérique. Dans son message d'ouverture, le président de la Confédération, Alain Berset, a souligné l'importance de cet événement.

Quelle est la représentation du racisme et de la diversité sociale dans les manuels scolaires ? | 19.06.2023

La CFR publie les résultats d'une étude sur la manière dont les manuels scolaires suisses abordent le racisme et la représentation de la diversité sociale. D'une part, on constate une sensibilité croissante vis-à-vis des termes racistes. De l'autre, l'analyse montre que les manuels ne proposent que peu de pistes pour une réflexion critique sur le racisme et ne représentent que ponctuellement, dans leurs illustrations, une société plurielle issue de la migration. Cela s'explique notamment par le fait que la thématique du racisme ne figure pas dans les plans d'études.

Rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2022 | 23.04.2023

En 2022, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé et analysé 708 cas de discrimination raciale, soit 78 de plus que l'année précédente. Cette augmentation témoigne d'une disposition accrue de la population suisse à s'engager contre le racisme. La majeure partie des incidents sont survenus sur le lieu de travail et dans le secteur de la formation, le plus souvent sous forme de racisme anti-Noirs et de xénophobie.

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet : première évaluation après un an | 21.03.2023

Un an après sa mise en service, la CFR dresse un premier bilan de la plateforme de signalement des discours de haine racistes en ligne www.reportonlineracism.ch. Au total, 163 contenus racistes ont été signalés, principalement des expressions de haine envers les Noirs ou des propos xénophobes. Les propos incriminés sont le plus souvent diffusés dans les colonnes de commentaires de médias en ligne ou sur Facebook. Près d'un quart des contenus signalés sont pertinents au regard du droit pénal suisse.

Lien : [CFR : Communiqués de presse \(admin.ch\)](#)

Prises de position de la CFR en 2023

Campagne « Nouvelle normalité »

La CFR a pris connaissance des sujets de la campagne « Nouvelle normalité ? » diffusée sur le site Internet germanophone et les médias sociaux de l'UDC dans le cadre des élections fédérales d'octobre 2023. La CFR a jugé la campagne « xénophobe et incendiaire », notant que la mise en avant d'affaires criminelles impliquant des étrangers avec le slogan « Nouvelle normalité ? » était inappropriée. La commission a exprimé ses préoccupations dans une lettre adressée au président du parti, soulignant qu'une telle campagne suscite des émotions négatives, propage le rejet des autres, est incompatible et va à l'encontre des valeurs démocratiques. Elle a demandé à l'UDC de retirer les images incriminées et de cesser sa diffusion sur les réseaux sociaux. L'UDC a décidé de rendre publique l'évaluation de la CFR.

Lien : [CFR : Prises de position \(admin.ch\)](#)

Activités médiatiques de la CFR

Au cours de l'année écoulée, la présidence et le secrétariat de la CFR ont répondu à plus de 70 demandes spontanées des médias. Ces demandes portaient sur une variété de sujets, notamment des événements d'actualité ou des incidents quotidiens nécessitant une analyse juridique ou une position officielle. Les questions concernant le discours de haine en ligne et le racisme anti-Noirs étaient parmi les plus fréquentes. En outre, la CFR a été sollicitée pour donner son avis ou commenter des discours ou campagnes politiques.

Affaires internes de la commission

Membres

En 2023, la CFR comptait les quinze membres suivants :

Présidente

Martine Brunschwig Graf, économiste, experte en affaires politiques

Vice-présidentes

Maya Hertig, professeure de droit public

Nora Refaeil, avocate, médiatrice, formatrice

Experts et représentants d'organisations et d'associations

Elisabeth Ambühl-Christen, représentante de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Wolfgang Bürgstein, secrétaire général de la Commission nationale suisse *Justice et Paix*

Fredy Fässler, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Hilmi Gashi, responsable du groupe d'intérêt *Migration* au syndicat Unia

Stefan Heinichen, directeur de programme de la fondation *Rroma*, animateur de jeunesse

Ruedi Horber, représentant de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Jonathan Kreutner, secrétaire général de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Rifa'at Lenzin, présidente de la Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS COTIS

Florence Michel, experte pour les questions relatives aux médias

Venanz Nobel, vice-président de l'association *Schäft qwant*

Nenad Stojanović, politologue, professeur assistant FNS de sciences politiques

Dozie Celeste Ugochukwu, membre du Conseil de la diaspora africaine de Suisse, conseiller juridique

Secrétariat

Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR, juriste (80 %)

Giulia Reimann, collaboratrice scientifique, responsable suppléante du secrétariat de la CFR (80 %)

Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (60 %)

Iwan Schädeli, assistant (60 %)

Les stagiaires et apprentis suivants ont complété l'équipe en 2023 :

Darius Boozarjomehri, juriste stagiaire (jusqu'en juin 2023, 80 %)

Rubina Lanfranchi, juriste stagiaire (à partir de septembre 2023, 80 %)

Fabiola Bourqui, apprentie employée de commerce (jusqu'en janvier 2023, 80 %)

Marlène Thomi, apprentie employée de commerce (à partir d'août 2023)

Johan Tissot, stagiaire (d'avril à juillet 2023)

Dominik Beeler ; Elia Bollmann ; Shabon John Jones ; Florian Röncke (civilistes, 100 %)

Nombre de séances plénières et de séances de la présidence en 2023

En 2023, la CFR a organisé cinq séances plénières, dont une retraite de deux jours. Les membres de la présidence se sont rencontrés à quatre reprises en séances présentielles ou par visioconférence.

Budget 2023 de la CFR

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 185 898 francs.

Herausgeber / Édition / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR/Commission fédérale contre le racisme CFR/Commissione federale contro il razzismo CFR
Sekretariat der EKR/Secrétariat de la CFR/Segreteria della CFR

GS-EDI/SG-DFI/SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern/Berne/Berna

Tel. +41 58 464 12 93

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Sylvie Jacquat

Redaktion / Rédaction / Redazione

Alma Wiecken

Sylvie Jacquat

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique francophone SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina

Monica Kummer Color Communications